H.O.PERSIEHL

Druckerei seit 1849

Ligne de conduite

Fabricant des produits imprimés de haute qualité tels que des boîtes pliantes, des étiquettes et du matériel publicitaire pour les industries alimentaire, cosmétique et du tabac, nous nous engageons à respecter les principes suivants:

- Les normes pour la qualité de nos produits et services seront déterminé par les souhaits du client et protégé sa propriété.
- Grâce à un management intégrée de la qualité, l'environnement, l'énergie, hygiène, la gestion de la sécurité alimentaire et le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) nous atteignons des normes élevées de processus et de sécurité des produits.
- Les sources d'erreur sont systématiquement identifiées, analysées et éliminées. Les méthodes modifiées doivent exclure la répétition des erreurs.
- L'ensemble des membres du personnel sont à la fois clients, fournisseurs et membres de l'équipe sur leur lieu de travail et tous contribuent au succès de l'entreprise.
- La direction assure la formation continue, la qualification et la motivation de tous les employés afin de réaliser les objectifs de l'entreprise et de renforcer la sensibilisation en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité alimentaire, de santé, d'environnement et de sécurité.
- La direction s'engage envers ses employés à prévenir les blessures et les maladies, à promouvoir la santé et la sécurité au travail et à encourager l'application des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.
- Nous sauvons notre environnement et nos ressources en optimisant la consommation et réduction des émissions et des déchets. Nous nous engageons à améliorer les performances environnementales, la consommation d'énergie, l'efficacité énergétique et à répondre aux exigences associées.
- La direction s'engage, ainsi que ses employés, à
 - respecter les droits humains
 - Respecter les normes internationales du travail et les normes sociales
 - prévenir la discrimination, la corruption et la fraude
 - respecter les normes des clients
 - respecter les exigences légales

16.02.2021